

ATELIER SUR L'AMÉLIORATION DES CRITÈRES ET INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DU MDP



PRÉSENTÉ PAR: RACHEL BOTI-DOUAYOUA
INGÉNIEUR AGRONOME
COORDONNATEUR AN-MDP

SOMMAIRE



- Quelques définitions
- Compte rendu atelier de validation des critères de DD de 2006
- Lacunes sur le terrain
- Pistes de réflexion

Quelques Définitions



- **Le Développement Durable** (rapport Brundtland) est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.
Le DD est un processus de développement conciliant l'Environnement, l'Economie et le Social
- **Un critère** est un élément distinctif ou un ensemble de conditions reflétant divers aspects généraux de la durabilité d'un projet (d'une politique ou d'un programme) et sur la base duquel les différents facteurs de gestion peuvent être évalués.
- **Un indicateur de DD** est un paramètre ou une valeur dérivée de paramètres donnant des informations sur un système ou un phénomène. L'indicateur est en général quantitatif et décrit de façon objectivement vérifiable les aspects des écosystèmes, les éléments prédominants et les conditions de gestion des politiques, programmes et projets. Un bon indicateur de DD doit être entre autres sensible aux Chgts climatiques temporels, faire référence à des seuils et être intégré.

Compte rendu atelier de validation



- Les **jeudi 17 et vendredi 18 novembre 2005** s'est déroulé, à la salle de conférence de l'INADES-FORMATION (sis à Cocody-Mermoz), l'atelier de validation des critères et indicateurs de développement durable pour l'évaluation et l'approbation des projets MDP en Côte d'Ivoire.
- Cet atelier a vu la participation des membres de l'Autorité Nationale du MDP (AN-MDP), du Panel de Conseillers Techniques et d'autre spécialistes nationaux invités.
- La finalité de l'atelier était de favoriser la mise sur pied d'un cadre institutionnel et technique approprié à l'évaluation des projets MDP en Côte d'Ivoire.

Compte rendu atelier de validation



- Son principal objectif immédiat était de valider les critères et indicateurs de développement durable que l'AN-MDP utilisera pour évaluer et approuver les projets qui lui seront soumis.
- Aussi, les principaux résultats attendus de l'atelier étaient de disposer:
 - ✦ de critères et d'indicateurs nationaux de DD sur la base desquels l'AN-MDP procédera à l'évaluation et à l'approbation des projets MDP;
 - ✦ de modalités et de procédures techniques d'évaluation de ces projets utilisant ces critères et indicateurs de DD.

RESULTATS DE L'ATELIER



- **Session 1: Les critères de développement durable**

Au total, dix (10) critères de développement ont été retenus pour servir à l'évaluation et à l'approbation des projets MDP. Ils sont répartis selon les principales dimensions du concept de développement durable. A ce sujet, l'atelier a estimé que les trois principales dimensions du DD les plus usitées à savoir la dimension environnementale, la dimension sociale et la dimension économique devaient être retenus.

DIMENSIONS DU DD	CRITERES
ENVIRONNEMENTALE	<ol style="list-style-type: none">1. Contribution à la lutte contre le changement climatique global2. Contribution à la durabilité de l'environnement national ou local3. Contribution à la gestion durable des ressources naturelles
SOCIALE	<ol style="list-style-type: none">1. Contribution à la lutte contre la pauvreté2. Contribution à l'appropriation de technologie propre3. Contribution au développement et au renforcement des capacités des acteurs pertinents des parties prenantes4. Contribution à la promotion du genre et à la cohésion sociale
ECONOMIQUE	<ol style="list-style-type: none">1. Contribution à la pérennité de l'équilibre de la balance des paiements2. Contribution à la croissance économique nationale3. Rentabilité économique

Session 2: Les indicateurs de développement durable

N°	CRITERES	INDICATEURS
1	Contribution à la lutte contre le changement climatique global	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réduction des émissions de GES 2. Réduction de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone
2	Contribution à la durabilité de l'environnement national ou local	<ol style="list-style-type: none"> 1. Concentration en autres polluants atmosphérique 2. Conformité à la législation en vigueur en matière d'environnement 3. Taux de traitement des déchets 4. Part des dépenses de protection de l'environnement par rapport à l'investissement du projet 5. Incidence sur la biodiversité
3	Contribution à la gestion durable des ressources naturelles	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de prélèvement des ressources en eau 2. Part de la consommation de ressources énergétiques renouvelables 3. Proportion de consommation des ressources naturelles 4. Création de ressources naturelles 5. Utilisation des terres 6. Changement d'affectation des terres
4	Contribution à la lutte contre la pauvreté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création d'emplois 2. Nombre d'infrastructures créées 3. Taux de fréquentation des infrastructures de base
5	Contribution à l'appropriation de technologie propre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux d'adoption de la technologie 2. Taux d'appropriation de la technologie 3. Part des importations des équipements écologiquement propre par rapport aux biens d'équipement 4. Nombre de technologies endogènes intégrées
6	Contribution au développement et au renforcement des capacités des acteurs pertinents des parties prenantes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux d'acteurs pertinents formés, sensibilisés et éduqués
7	Contribution à la promotion du genre et à la cohésion sociale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux d'insertion des groupes sociaux défavorisés 2. Taux d'acceptation sociale
8	Contribution à la pérennité de l'équilibre de la balance des paiements	<ol style="list-style-type: none"> 1. Flux net de devises
9	Contribution à la croissance économique nationale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Investissement directs privés (montant de l'investissement total du projet) 2. Part de l'investissement réalisé au PIB sectoriel 3. Part de la valeur ajoutée dans l'investissement
10	Rentabilité économique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de rentabilité interne économique (TRIE)

RESULTATS DE L'ATELIER



Ainsi, la méthode retenue se décline de la façon suivante :

- Tous les indicateurs pouvant être appliqués au projet évalué doivent être renseignés (quantifiés).
- Le projet est évalué par rapport à chacun des critères retenus et par rapport aux indicateurs disponibles.
- Pour chacun des critères retenus, il faut qu'au moins 60% des indicateurs afférents soient validés pour que le projet respecte le critère concerné.
- La règle de décision : un projet est approuvé si et seulement si tous les critères sont validés.
- L'atelier a proposé que la méthodologie d'évaluation des différents indicateurs ainsi que les seuils de validation soient déterminés plus tard, notamment à la suite des applications sur des projets réels.

LACUNES



Ces lacunes sont apparues dans l'application de ces critères et indicateurs sur des projets concrets soumis à approbation

- Selon le secteur d'activité, les indicateurs n'étaient pas tous pertinents.
 - Exemple: Indicateur – Changement d'affectation des terres
 - Question: Faut-il Affiner ces critères et indicateurs de façon sectorielle?
- Les indicateurs n'étaient pas suffisamment clairs et parfois ambigus car aucune définition ne leur avait été donnée
 - Par Exemple: qu'entendre par Création de ressources naturelles?
 - Concentration en autres polluants, faudrait il de définir un seuil de concentration?
 - Incidence sur la biodiversité, qu'entend t-on par biodiversité?

Cts indicateurs étaient difficilement applicables avant que les projets ne soient mis en œuvre

Nous avons par exemple, le taux d'adoption et le taux d'appropriation de la technologie; l'adoption de la technologie se limite t-elle à l'acquisition de la technologie? L'appropriation de la technologie peut elle être vérifiée avant la mise en place du projet?

Problème: Beaucoup de confusions et d'interprétations des termes

PISTES DE REFLEXION



- Harmoniser les définitions des indicateurs pour éviter les interprétations (une proposition de clarification des indicateurs a été faite pour faciliter la réflexion)
- Réduire ou augmenter le nombre d'indicateurs et de critères pour affiner l'approbation
- Adopter des critères et indicateurs par secteur pour faciliter l'approbation

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contacts:

Autorité Nationale du MDP (AN-MDP)

Abidjan – COTE D'IVOIRE

Location : *Agence Nationale de l'Environnement (ANDE)*

Tél : (225) 22 43 23 10 Fax : (225) 22 43 19 57

E-mail: rbdouayoua@mdp-cotedivoire.org

<http://www.mdp-cotedivoire.org>